

## Déclaration préalable

### **Taxe foncière sur les propriétés bâties - Abattement de la valeur locative des immeubles affectés à la recherche industrielle et technique - Cerfa 15531\*01**

Formulaire - Cerfa n°15531\*01 - N°6670-D-SD

Mis à jour le 26 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre peuvent, par une délibération, instituer un abattement de 50 % appliqué à la valeur locative des bâtiments qui font l'objet d'une première imposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et affectés à des opérations de recherche industrielle.

- <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9985> - Ministère chargé des finances



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)